Zeitschrift: Bulletin d'information : études et documents / Association des amis de

Jean-Jacques Rousseau

Herausgeber: Association des amis de Jean-Jacques Rousseau

Band: - (1970)

Heft: 11

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BIBLIOGRAPHIE

J.-J. Rousseau, Oeuvres complètes. IV. Emile, Education, Morale, Botanique, publ. sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond. (Bibl. de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1969).

Plus volumineux encore que les trois précédents, ce tome nous présente tous les textes de Rousseau sur ces différents sujets et les écrits de moindre étendue qui s'y rapportent mais aussi sa réponse au mandement lancé contre lui par l'Archevêque de Paris, la Lettre à Christophe de Beaumont, d'après le brouillon manuscrit conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, la fameuse lettre de Jean-Jacques à Voltaire du 18 août 1756 dans laquelle il prend le contre-pied des idées développées par l'auteur des poèmes La Loi naturelle et le Désastre de Lisbonne. Là aussi, le Fonds Rousseau a fourni sa contribution. Les variantes ont été empruntées aux trois textes manuscrits cotés Ms R 285.

Les Lettres sur la botanique adressées à M^{me} Delessert fille de M^{me} Boy de la Tour dont le texte a été établi d'après le brouillon et la copie de la main de Rousseau appartenant à la Bibliothèque. On pourrait citer encore quelques autres écrits moins étendus établis d'après les manuscrits de la Bibliothèque de la ville. Les introductions en tête du volume, les notes et les variantes, les notices bibliographiques et l'index des noms et des ouvrages cités prouvent avec quel soin et quel savoir les textes du tome IV ont été établis tout comme les trois premiers. Sans vouloir allonger ce compte rendu, nous tenons à relever l'intérêt tout particulier des notices bibliographiques qui résolvent maints problèmes posés par les sources et par les éditions.

C. R.

Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau, édition critique établie et annotée par R. A. Leigh. Genève, Inst. et Musée Voltaire, (1965-1969), 8 vol.

Nous avons signalé dans le Bulletin d'information n° 3, l'apparition en 1965 du premier tome de cette publication. Depuis cette date sept nouveaux volumes ont paru couvrant les années 1744 à 1761 (jusqu'à fin mai). A mesure que le Citoyen de Genève gagne en notoriété, sa correspondance augmente de plus en plus. Pour les années 1730-1744 il ne faut qu'un volume, à partir de 1758 il en faut un par année et en 1761 le tome s'arrête à la fin du mois de mai. C'est qu'en janvier de cette année la Nouvelle Héloïse faisait son entrée à Paris, suscitant une admiration prodigieuse. De toutes parts, des lettres exprimant soit des éloges dithyrambiques, soit des critiques plus ou moins aigres, soit des réserves sur la moralité et les idées des personnages, parviennent en foule à l'auteur porté au comble de la célébrité.

C. R.

J.-J. Rousseau, Essai sur l'origine des langues où il est parlé de la mélodie et de l'imitation musicale. Texte établi et annoté par Charles Porset. Publ. sous le patronage de la Soc. d'Etude sur le XVIII^e siècle de l'Univ. de Bordeaux, Guy Ducros, éd., 1968.

Voilà une excellente édition, enrichie de nombreuses notes explicatives et de références ne laissant jamais le lecteur dans l'incertitude sur le sens et l'origine de passages apparemment obscurs aujourd'hui. Grâce à Monsieur Porset, ce petit ouvrage que Rousseau ne s'est pas décidé à publier de son

vivant, sera mieux connu. Paru pour la première fois à Genève en 1781 avec des traités sur la musique, il n'avait jamais eu d'édition séparée jusqu'ici. Monsieur Porset a reproduit avec une exactitude exemplaire le texte de la copie manuscrite autographe conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel sous l'ancien numéro 7835, coté actuellement Ms R 11.

C. R.

Charly Guyot, De Rousseau à Marcel Proust, Neuchâtel, Editions des Ides et Calendes, 1968, 233 p.

Le dernier recueil d'essais critiques de M. Charly Guyot s'ouvre par cinq études consacrées à divers aspects de la vie et de l'œuvre de Rousseau : « l'expérience italienne » à travers les séjours à Turin et à Venise, l'accueil que la Suisse a réservé à la publication du Contrat social, la pensée religieuse de l'écrivain, une analyse des variantes des Confessions dans la mesure où elles apportent des modifications significatives du contenu ou du style et la considération du jugement que Jean-Jacques a porté sur les Neuchâtelois dans son œuvre et sa correspondance.

Attachons-nous, faute de place, à l'étude dans laquelle M. C. Guyot envisage les composantes de la doctrine religieuse de Rousseau et la courbe de son évolution: les traces du calvinisme genevois, l'influence de M^{me} de Warens, l'ascendant des Encyclopédistes et la réaction contre leur athéisme, sa « réintégration dans l'Eglise protestante » et son adhésion au théisme dont les principes sont exprimés dans la Profession de foi du vicaire savoyard. Sa pensée religieuse est gouvernée par les mouvements de l'affectivité et placée sous le « sceau de l'assentiment intérieur ». C'est « dans cette vibration de tout l'être que la pensée déiste de Jean-Jacques se manifeste essentiellement différente du déisme rationaliste voltairien ». Toutefois, comme le précise M. C. Guyot, la foi de l'écrivain demeure distante de la foi chrétienne parce qu'elle méconnaît la révélation, la Trinité et la divinité du Christ. D'une part elle établit la primauté de la morale sur le dogme, d'autre part elle est animée par une sincère aspiration au divin, profondément distincte de la mystique, en ce sens qu'il s'agit d'une identification avec Dieu, et non d'une abolition de la présence du moi. La religion de Rousseau, dans sa doctrine et dans ses extases, est à la fois « libérale » et subjective, conformément à cette affirmation des Dialogues : « Chacun est porté naturellement à croire ce qu'il désire ». M.E.

Philippe Favarger, Un juste parmi nous, Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève (Genève, Impression Serigraphique Barth, 1969).

Cette plaquette fort plaisante composée à la main par Jean-Michel Favarger est illustrée de portraits, d'une vue de la maison de Rousseau et d'un fac-similé. Que l'envie ait pris à un président de Tribunal et du Tribunal du Val-de-Travers, de plus résidant à Môtiers, de revoir le procès fait à Jean-Jacques n'est pas pour nous surprendre. S'appuyant sur les principaux épisodes de la vie de l'écrivain, il nous le montre attaché à la justice, combattant pour son avènement et, fort de son bon droit, refusant de s'incliner devant les verdicts qu'ils émanent du Parlement de Paris ou des Consistoires de Genève et du Val-de-Travers. Et le juge de Môtiers de conclure comme le titre de la plaquette le faisait prévoir par un acquittement pur et simple.